

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur prussien*, du 19 mars, publie les traités d'Allemagne conclus le 22 août 1866 entre la Prusse et la Bavière, et le 17 août entre la Prusse et Bade.

Ces traités d'alliance offensive et défensive sont identiques. Les parties se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs territoires et s'engagent, en cas de guerre, à mettre réciproquement toutes leurs forces militaires à la disposition les unes des autres.

La Bavière et Bade s'obligent à remettre, en cas de guerre, le commandement supérieur de leurs troupes au roi de Prusse. Ces traités devaient d'abord rester secrets. Les ratifications ont eu lieu.

Un traité semblable a été conclu aussi par la Prusse avec le Wurtemberg.

Cette publication a l'avantage d'éclairer complètement une situation pressentie par tout le monde, et qui n'avait rien de mystérieux, malgré le caractère secret des traités.

Les déclarations faites dernièrement par le prince de Hohenlohe devant les Chambres bavaroises, n'avait laissé aucun doute chez les esprits les moins clairvoyants sur l'existence de ces alliances, et les difficultés tant intérieures qu'extérieures que rencontraient les gouvernements de Munich, de Stuttgart et de Bade, rendaient nécessaire la divulgation du véritable état de choses, divulgation qui n'a eu lieu, du reste, si nous en croyons nos renseignements, que sur la demande de ces gouvernements.

D'après les plus récentes nouvelles de Pesth, la cérémonie du couronnement de l'empereur François-Joseph comme roi de Hongrie n'aurait lieu que dans la seconde moitié du mois de mai. On pense qu'à cette époque le conflit qui existe encore entre le gouvernement impérial et diverses diètes sera aplani, et que des députations solennelles de ces diètes pourront les représenter au couronnement.

La mission que le prince Charles de Roumanie avait confiée au prince Georges Stirbey près la cour d'Autriche a complètement réussi, si nous devons en croire une dépêche reçue de Vienne par le *Mémorial diplomatique*. Un agent officiel des Principautés serait accrédité à Vienne, et une série de mesures propres à affermir les relations de bon voisinage entre les deux pays seraient concertées sans retard.

Sans vouloir rien préjuger du résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en Italie et que les correspondances de Florence interprètent en sens divers, il importe de constater que des bruits de modification dans le cabinet italien coïncident avec la nomination du nouveau Parlement.

C'est ainsi que l'*Opinione*, faisant allusion à de récentes entrevues de M. le baron Ricasoli avec M. Ratazzi, semblerait ne pas regarder comme impossible la rentrée de celui-ci aux affaires. Cette combinaison se justifierait par la valeur personnelle de M. Ratazzi, et la légitime influence qu'il exercerait sur une partie de la Chambre des députés.

On assure que le projet de M. Langrand-Dumonceau, relatif aux biens du clergé en Italie, est entièrement abandonné.

On écrit de New-York, le 18 mars : Des désordres ont eu lieu à l'occasion d'un conflit entre la police et les Irlandais. Il y a eu beaucoup de blessés.

Le dénouement est prochain au Mexique; on mande de la Nouvelle-Orléans, le 27 février :

« Le vapeur parti de Vera-Cruz le 24 est arrivé. La plus grande confusion régnait au Mexique, et les communications avec Mexico étaient entièrement coupées. Les libéraux tiennent toutes les lignes importantes, et leur rapidité a complètement découragé les impérialistes. Les transports français sont tous arrivés. Les forces navales françaises, avec un bâtiment cuirassé, sont récemment arrivées pour protéger l'embarquement. Les troupes françaises et étrangères quittent le pays aussi vite que possible. On croit que Maximilien partira bientôt, peut-être dans les dix jours. »

Le *Times* publie cette dépêche, de New-York, du 6 mars :

Des nouvelles arrivées ici annoncent que M. Romero, agent de Juarez à Washington, a reçu de la Vera-Cruz, en date du 22 février, des dépêches qui lui apprennent que Porfirio Diaz, à la tête d'un gros corps d'armée républicain, était établi entre Puebla et Mexico, coupant ainsi toutes les communications entre la capitale et le golfe du Mexique.

Un rapport officiel d'Escobedo à Juarez ne laisse aucun doute sur l'avantage remporté le 1^{er} février par le général libéral sur Miramon. Comme le corps du dernier était à peu près le seul qui pût arrêter les juaristes entre San Luis de Potosi et Mexico, il ne reste d'espoir aux impérialistes que dans Marquez.

On mande de Vera-Cruz, le 16 mars : L'escadre, retenue deux jours par un coup de vent du nord, a appareillé.

L'évacuation est entièrement terminée. Personne n'est resté en arrière. Aucun accident à déplorer.

Au moment du départ de la flotte, on n'avait pas de nouvelles de Mexico.

La corvette à vapeur le *Phlégeton* reste ici en station.

Une dépêche, transmise par la Nouvelle-Orléans, annonce que le vaisseau-transport le *Souverain* a appareillé de la Vera-Cruz le 14 mars au matin, ayant à son bord le maréchal Bazaine.

Le corps expéditionnaire tout entier est en ce moment embarqué et en route pour la France.

La *Liberté* publie dans son numéro de mercredi une pétition au chef de l'Etat, signée de 176 habitants de la commune de Turny (Yonne), contre le projet de réorganisation de l'armée.

La *Liberté* a emprunté ce texte au journal la *Constitution d'Auxerre*. Voici ce document :

— Ils ont tort, disaient en hochant la tête quelques manants qui en savaient plus long qu'ils n'en voulaient dire.

La bourgeoise, avec son coup d'œil à deux fins se contenta de répondre à Bristaud :

— Tu feras bien de gagner encore quelques procès, ça pourrait te servir plus tôt que tu ne le penses.

Voilà mon gars qui recommence ses bravades, et ci et ça, bref, chacun rentre chez soi. Le lendemain, quatre vaches de la Perrière crevaient dans les prés. De quoi? on n'a jamais pu le dire. Quatre jours plus tard, l'atné des garçons passait sur le pont de Cercanceaux : v'lan! voilà l'avant-train de son camion qui flambe et le tablier du pont qui s'enfonce. Le charretier dégringole, les chevaux se cabrent, cassent leurs traits et font une glissade. Tous les deux se sont noyés dans la rivière, et le garçon en a eu pour trois mois à se remettre d'une jambe cassée. Il boite depuis. Je n'en finirais plus si je disais ce qui leur est tombé sur les bras, aux Bristaud : moutons pris du piétin, rafles de renard dans les poulaillers, chasses des fouines au clapier, où sur cent lapins il n'en est pas resté quatre, charançons plein les greniers, trois enfants empoignés des mauvaises

BRUYÈRETON.

15

LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

Dans la salle commune du Vallon, les conversations roulaient naturellement sur les phases et la conclusion de l'enquête, et on y mettait plus d'ardeur que s'il se fût agi de quelque gros événement militaire.

Comme les autres, Reinette et Donatienne étaient venues chercher un refuge autour de la grande cheminée de la pièce; mais, tristes et pensives, elles s'isolaient de tout le monde, cherchant l'une et l'autre la solution du problème qui se posait inexorablement devant elles.

Les fourneaux éteints étaient toujours surmontés des casseroles, maintenant refroidies, qui avaient chatouillé les narines de Picard, nouveau Tantale devant lequel avait fui les espérances du dîner. La broche, mise avoir de la portée du foyer, gardait encore son chapelet de volatiles que l'incertitude avait fait passer du jaune d'or au bitume. Cet abandon sans exemple, inouï sous l'administration vigi-

lante de Cathau, avait une plus grosse signification que les épaves d'une bataille perdue.

— C'est égal, malgré la loi, les enchérisseurs et le tremblement, je ne croirai à la sortie des bourgeois que lorsqu'ils sortiront, dit Magloire momentanément débarrassé des devoirs du râtelier et de l'étrille.

Cette opinion, qui résumait les commentaires et la discussion avec ses phases, semblait réunir à peu près tous les suffrages.

— Il y a tant de choses qui peuvent empêcher ça! répliqua le berger en donnant une signification mystérieuse à son interjection.

— Une supposition que M. Bournichon recule? hasarda un valet de charrie.

— Il ne reculera pas, mais ils ont bien d'autres cordes à leur arc.

— Supposez, par exemple, un procès! ça dure, ça, les procès; on voit venir et l'on s'arrange.

— Voilà grand'chose! il y a dix fois mieux. Si l'enchérisseur est coriace, le notaire et le propriétaire le sont moins. On a vu faire des voltes à meilleur marché.

— Que? quoi?

— La peur a plus d'une porte pour entrer chez les

gens. D'abord, moi, je ne voudrais pas me trouver sur le chemin du bourgeois s'il couvait une *vendication* à mon égard.

— Ni, moi, répliqua l'auditoire avec un ensemble remarquable.

— Et pourtant ça ne serait encore rien, reprit le berger en baissant le ton.

— Pardine!

Cette exclamation de Magloire rallia la majorité, qui acquiesça d'un signe de tête à l'insinuation du berger.

— Je me souviens des Bristaud, reprit Magloire, l'un des plus anciens employés de la maison.

— Quels Bristaud? demandèrent les derniers venus.

— Vous ne les connaissez pas; suffit que les Bristaud ont decampé de la Perrière, un fermage tout près de la Madeleine, et bien leur en a pris, ils avaient un différend avec les bourgeois, à propos d'un pré et de six peupliers qui ne valaient pas un écu de six livres. Avaient-ils raison? avaient-ils tort? Pour ça, je ne saurais rien dire. Le fait est que le juge de paix les a fait gagner. Pour lors, les voilà tout fiers; en sortant de l'audience, ils narguent, ils se moquent.

« Sire,

» Nous connaissons votre grande sollicitude pour les classes laborieuses, c'est pourquoi nous nous adressons directement à vous. Nous sommes en proie à la plus vive anxiété : un projet de loi d'une gravité exceptionnelle est soumis à l'examen du Corps-Législatif. Sous forme d'armer une armée active de réserve ou de garde nationale mobile, la jeunesse tout entière sera appelée au service militaire. Il en résultera l'enrôlement de tous nos enfants. Le poids d'un si lourd fardeau sera supporté par la campagne, déjà dépeuplée; par l'agriculture, dont l'enquête agricole a mis à nu les plaies si réelles et si profondes.

» Sujets dévoués de l'empire, nous envisageons avec effroi et avec douleur les conséquences de la loi proposée. Déjà les bras manquaient dans nos campagnes, et il s'agit d'enlever à nos travaux la partie la plus active de notre population. Et pourquoi? L'ennemi menace-t-il donc nos frontières? S'il en est ainsi, qu'une levée en masse soit proposée, et nous sommes prêts à tous les sacrifices. Mais s'il s'agit simplement de substituer un système à un autre, afin de se procurer un plus grand nombre d'hommes, rien ne justifie une mesure qui pèsera sur nous d'une manière permanente.

» Puissent donc nos plaintes parvenir jusqu'à vous! puisse notre voix vous apporter, avec nos hommages respectueux, nos justes alarmes et les angoisses profondes qui se sont emparées de nos cœurs à la lecture d'un projet qui fait des soldats de tous nos enfants.

» Nous sommes de Votre Majesté,

» Sire,

» les très-obéissants et très-fidèles sujets.»

Suivent 176 signatures des habitants de Turny, tous pères de famille.

Plusieurs hameaux ignorent l'existence de cette pétition.

On écrit de Paris, le 17 mars, au *Journal de Maine-et-Loire* :

L'entrée de l'Exposition universelle est interdite au public depuis lundi dernier. Cette mesure était devenue indispensable pour laisser aux exposants toute liberté de mouvement dans l'installation de leurs produits. Depuis ce jour, l'activité des travailleurs a redoublé. La fameuse échéance approche; il faut être prêt pour cette grande date.

On sera prêt, je puis vous l'affirmer. En tout cas l'administration ne saurait être responsable d'aucun retard, elle a fini!... C'est aux exposants eux-mêmes qu'il faudrait s'en prendre, s'il y avait çà et là des lacunes le 4^{er} avril. Il en est qui mettent une lenteur calculée dans leur installation. Beaucoup attendent pour voir ce que fera le voisin; d'autres se garderaient bien d'ouvrir leurs colis avant la dernière heure, de peur de la poussière; enfin il en est qui, comptant sur un succès de

nouveauté, croiraient le compromettre en livrant dès maintenant à l'appréciation des profanes leurs inventions ou leurs perfectionnements.

La Commission impériale ne saurait lutter contre ces causes multiples de retards; elle les combat avec tout ce que son zèle intelligent pouvait lui conseiller de mieux, c'est-à-dire avec de bonnes paroles.

Je doute que toutes les paroles — bonnes ou mauvaises — de la Commission réussissent jamais à faire comprendre aux exposants anglais qu'ils s'abusent étrangement sur le genre d'hospitalité offerte par le palais du Champ-de-Mars. En effet, si toutes les puissances montraient le même sans-façon que nos voisins d'Outre-Manche, l'Exposition universelle de 1867 n'aurait que le caractère froid et mercantile d'une grande foire, on serait d'avidés marchands venant s'installer pour vingt-quatre heures sur une place publique. On ne peut pas mettre de pareils procédés sur le compte d'un défaut de goût, ou encore d'une insouciance naturelle pour les décorations qui ne rapportent rien. Les Anglais ont prouvé qu'ils savent bien faire chez eux. Pourquoi font-ils si mal chez nous? On dirait que, saisis par le côté grandiose de notre œuvre, ils travaillent, dans la mesure de leur possible, à en amoindrir l'éclat.

Vous savez qu'il y a deux conditions d'abonnement pour l'entrée de l'Exposition. Le prix d'un abonnement pour toute la durée de l'Exposition est de 100 fr. Ceux qui l'ont trouvé un peu élevé n'ont pas réfléchi à un immense avantage qui est attaché à l'acquisition d'une carte permanente : c'est qu'elle donne droit à une stalle le jour de la cérémonie de distribution des récompenses. On ajoute qu'à cette solennité doivent assister plusieurs des souverains de l'Europe.

Les abonnements de semaine ont été arrêtés, on peut le dire, avec un esprit tout-à-fait libéral. Leur prix est de 6 fr., pour lesquels on a le droit de visiter, pendant huit jours, l'Exposition dans tous ses détails. Cette combinaison aura certainement beaucoup de succès; car bien des étrangers comprendront qu'il leur faut au moins huit jours pour visiter fructueusement le palais, le parc et les annexes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le rétablissement de la santé du Prince Impérial a été retardé par un accès de fièvre; son état est sensiblement amélioré et n'inspire aucune inquiétude. »

Cette note du *Moniteur* mettra fin aux bruits exagérés qui avaient couru, et que révélait chaque jour de nombreuses visites faites aux

chez lui ce soir-là ni les autres. Je me trompe, on l'a rapporté. Il avait roulé au fond de vieilles carrières abandonnées. Net sur le coup, il s'était assommé. Il faut bien que ce soit un sort, puisque, depuis vingt ans, Pasquet passait par là tous les jours et qu'il ne lui était jamais rien arrivé.

A l'envi, chacun raconta ou rappela des aventures et des événements avec des concordances dont personne ne s'avisait de discuter les motifs.

— Par ainsi il est clair, conclut doctoralement Magloire, que M. Bournichon n'est pas encore installé ici. Il passera de l'eau sous le pont avant que les bourgeois quittent le Vallon si ce n'est pas leur idée; c'est ce qu'est à savoir, voilà tout. J'aime mieux dans tous les cas que la chose se débâte avec l'enchérisseur qu'avec moi. Allez! je serais bien étonné si nous n'apprenions pas d'ici à peu de temps quelque chose de nouveau, et si c'était gai pour M. Bournichon, ça me surprendrait.

— Il y a déjà des signes qui promettent ce que Magloire nous prédit, articula sentencieusement le berger.

— Ah! vraiment? s'exclamèrent deux ou trois auditeurs.

— Pardienne! est-ce que vous croyez que ce qui

Tuileries par des personnes de toutes classes, pour prendre des nouvelles du jeune prince.

La dernière opération faite par le docteur Nélaton remonte à quelques jours. La plaie s'étant refermée après la première opération, une seconde avait été jugée nécessaire; elle a pleinement réussi. Le jeune prince a pu la supporter sans être chloroformé, et aujourd'hui il est en pleine convalescence.

Les médecins s'accordent même à prévoir que cette indisposition accidentelle, qui n'a nullement altéré la forte constitution du jeune Prince, sera, comme chez tous les enfants de son âge, le point de départ d'un nouveau développement de sa taille et de ses forces.

— Le *Progrès du Nord*, de Lille, donne les renseignements suivants sous la date du 19 :

« Durant toute la journée d'hier, des bruits alarmants ont continué de circuler; on assurait que les bandes, dispersées dans les campagnes environnantes, allaient de nouveau se diriger sur la ville et tenter de couper toute communication avec l'usine à gaz. Les troupes qui stationnaient sur tous les points et aux abords des usines; des détachements de chasseurs à pied, venus de Douai et de Saint-Omer, étaient réunis dans les magasins de la douane, à la gare du chemin de fer. Des patrouilles de cuirassiers circulaient et empêchaient les attroupements de se former. Devant ce déploiement imposant de la force armée, aucune tentative n'a été faite et l'ordre n'a pas cessé d'être maintenu. On a eu seulement à empêcher l'envahissement des ateliers de M. Leclercq-Dupire à Wattrelos. Avertis en temps utile, les cuirassiers ont pu se porter sur les lieux, et dissiper les émeutiers par leur seule présence.

La ville était plus animée que la veille. De nombreux curieux parcouraient les rues qui avaient été le théâtre des désordres. Autour des fabriques de MM. D. Scrépel, H. Roussel et Scamps, stationnaient des groupes. Le spectacle qu'offraient ces tissages incendiés ou pillés était navrant : les métiers, encore chargés de matières à fabriquer, à demi consumés pour la plupart, étaient pêle-mêle dans les fossés où on les avait jetés pour éteindre le feu. On marchait littéralement sur un sol recouvert par les débris d'étoffes et par des monceaux de canettes toutes prêtes pour le travail interrompu.

» Vers huit heures du soir, on a affiché un placard qui a été lu par la foule avec empressement. C'était le résultat des pourparlers qui avaient eu lieu dans la journée entre un certain nombre d'ouvriers et de patrons. Les délégués étaient tombés d'accord sur la rédaction d'un règlement.

— Le drame dont le *Fæderis-Arca* a été le théâtre aura son épilogue. L'un des acteurs de ce drame, de funèbre mémoire, le matelot Daoulas, qui s'était échappé, en se jetant à la

mer, du navire qui le ramenait de la Plata en France, où il devait être jugé avec ses complices, vient d'être arrêté à Trèves (Prusse rhénane). Des soldats prussiens, qui l'escortaient la baïonnette aux reins, l'ont débarqué le 14 courant sur le quai de la gare de Forbach. Il a été de là, amené par la force publique française dans les prisons de Metz, et toujours sous bonne escorte il est parti dans la nuit de jeudi à vendredi, par le train de Paris.

Nous ne tarderons pas à savoir comment Daoulas, qu'on croyait mort, a pu, seul en mer, soit gagner la rive, soit se faire recueillir par quelque navire secourable, et comment depuis plusieurs mois cet homme a pu s'entourer de mystère en déjouant les recherches de la police française, quand les journaux ont retenti du bruit de sa dramatique aventure.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un crime épouvantable a été commis mercredi, sur les 10 heures 1/2 du soir, à deux kilomètres de Saumur, sur la personne du sieur Denieau, cultivateur à Bournan, commune de Bagneux.

Au moment où la justice ouvre une enquête, nous devons nous abstenir de détails trop précis, et qui, du reste, pourraient être erronés. Voici cependant les renseignements que nous avons recueillis.

Le père Denieau, âgé de 60 à 65 ans, veuf depuis quelque temps, occupait seul le rez-de-chaussée d'une maison située à 300 mètres environ de la grande route de Doué. Cette habitation est précédée d'une cour, le tout entouré de murs.

Mercredi, à 10 heures du soir, l'infortuné vieillard était occupé à teiller du chanvre, et avait laissé ouvert le contrevent de sa fenêtre donnant sur la cour.

L'assassin a dû passer par dessus les murs pour s'introduire dans la cour; il a pu s'approcher sans bruit de la fenêtre qui avait un carreau brisé, et par cette ouverture mettre sa victime en joue et la tuer.

La direction du plomb et de la bourre trouvés dans l'appartement le fait supposer. La mort a dû être instantanée; la plus grande partie de la charge a frappé le père Denieau à la tête.

Le vol semble avoir été le mobile de ce crime. On a constaté que le père Denieau avait 800 fr. environ, et les deux sacs qui contenaient cette somme ont été retrouvés vides dans son armoire.

La justice s'est déjà transportée deux fois à Bournan, elle fait d'actives recherches. Il est bien à désirer que ce crime ne reste pas impuni.

M. Louvet fait partie de la commission

fièvres, et tout ça dans la même quinzaine.

Tu vois, Bristaud, ne manquait pas chaque fois de crier la bourgeoise quand elle passait devant la Perrière; tu vois qu'il ne faut pas se réjouir du mal du prochain, car mal vous arrive!

Le pauvre diable ne riait plus, je vous en réponds, et comme le guignon semblait le poursuivre, il a fini par abandonner la place, sachant bien qu'il avait affaire à plus malin que lui. Le berger qu'il a consulté (un ancien de la manique, c'est connu) lui a dit :

— Voyez-vous, c'est un sort, et je ne puis rien contre celle qui vous l'a jeté. Filez, après avoir jeté sur la flamme de votre foyer un bouquet où il y aura de la grande centauree, de l'hysope, du romarin et de la menthe, en ayant soin de cueillir le tout de la main gauche, à minuit, le premier jour de la lune.

— Tout ça, c'est des roses à côté de l'aventure de ce pauvre Pasquet, fit le berger, jaloux de partager le succès de terreur superstitieuse obtenu par Magloire; n'avait-il pas eu la bêtise d'aller dénoncer le patron pour quelques perches de fayard coupées dans les communaux. En revenant de Fromonyville, Pasquet avait pris par les garennes. Il n'est pas rentré

se passe dans le temps est naturel? Je m'y connais, n'est-ce pas? et quand j'ai regardé, écouté et fait ma revue, il est bien rare que je me trompe dans mes pronostics.

— Ça, c'est vrai que Laurent en sait autant que Mathieu Lænsberg, rapport à la pluie et au soleil.

— Eh bien! ce matin, au chant du coq, il y avait là-haut promesse de quatre jours au moins de jolie gelée et de temps gai. On aurait gagé un million là-dessus. Jusqu'à midi ça a tenu ce que ça promettait; mais le notaire n'a pas eu plus tôt dit : Adjugé! que tout s'est gâté là-haut. Passe encore l'été, ça s'est vu; mais, l'hiver, une pareille révolution d'un seul coup, est-ce que c'est possible?

— Vrai? demanda le valet de charrie, qui représentait à peu près seul le bon sens avec ses scrupules, vous croiriez qu'il y a du sortilège?

— Si je le crois! rien de plus sûr. Ces sorcières ont le bras si long! Ceux qui illuminent les forêts peuvent bien obscurcir le soleil et pousser les nuages. Si le bon Dieu n'y mettait ordre, ils en feraient bien d'autres!

Faute de se sentir soutenu, le questionneur se tut.

Pourtant il y avait des degrés dans la crédulité de

l'auditoire. Mais les tièdes se gardaient de discuter. La peur a de secrètes séductions pour ceux qui l'éprouvent quand elle est dégagée du péril. Elle devient alors avec plus de sincérité l'équivalent de la curiosité et de l'intérêt qu'un drame ou un livre peut soulever.

Comme pour donner du relief et du crédit à l'opinion du berger, les violences du vent redoublèrent, les trombes de neige bondirent avec fureur et les sinistres clameurs de la tourmente éclatèrent avec une intensité inouïe.

Tout le monde se courba instinctivement, car la tempête semblait menacer d'un bouleversement général. Les murs furent ébranlés, les toitures ébréchées, et l'on s'attendait à une catastrophe, lorsque tout-à-coup la porte s'ouvrit avec fracas.

Il y eut un soubresaut.

La neige, poussée par le vent, entraînait avec violence, aveuglant tous les yeux sur son passage.

Au milieu du tourbillon était une forme humaine. C'était Pascal; mais non le Pascal des jours de calme ou de violence, avec les expressions connues de sa physionomie. Son visage violacé, ses yeux ternes qui semblaient regarder sans voir, ses habits mouillés, fangeux, en désordre, et ses gestes fié-

chargée d'étudier le projet de loi sur l'abolition de la contrainte par corps. Cette commission a conclu au rejet de la loi.

M. Eng. Berger fait partie de la commission chargée d'étudier le projet de loi pour une dotation nationale de 400,000 fr. à M. de Lamartine.

Les notables commerçants de notre arrondissement sont, de nouveau, invités à se trouver à la Mairie de Saumur, le dimanche 24 mars courant, à une heure de l'après-midi, pour procéder à l'élection de :

1° Trois juges en remplacement de MM. Coutard, rééligible; Lambert, Jean, non-rééligible; Gratien, Armand, démissionnaire;
2° Deux juges-suppléants en remplacement de MM. Duvau-Girard et Mulot, rééligibles.

Par un arrêté du Ministre de l'instruction publique, en date du 11 mars courant, et inséré dans le n° 135 du *Bulletin administratif*, qui vient de paraître, « un congé d'inactivité, jusqu'à la fin de l'année classique 1866-1867, est accordé, sur sa demande et pour raison de santé, à M. Geneslay, professeur de quatrième, au collège de Saumur.

M. Lecoq, professeur de sixième au collège de Saumur, est délégué dans la classe de quatrième audit collège, pendant la durée du congé accordé à M. Geneslay.

M. Florisson, bachelier ès-lettres, est chargé de la classe de sixième au collège de Saumur, pendant l'année classique 1866-1867, en remplacement de M. Lecoq, délégué en quatrième. »

Dimanche prochain, 24 mars 1867, dans la salle des Halles de Fontevault, disposée pour la circonstance, aura lieu, au bénéfice des pauvres, une représentation donnée par les sous-officiers du 97^e de ligne.

Deux amusants vaudevilles, montés avec soin : *Le Caporal et la payse*; *Brouillés depuis Wagram*; des chœurs harmoniques; intermèdes de déclamation; chansonnettes comiques, tels sont les éléments qui composeront cette soirée à laquelle rien ne manquera, ni la variété, ni l'entrain, ni l'affluence amenée, nous n'en doutons pas, par le double attrait du spectacle et du désir d'applaudir, en y participant, à la généreuse initiative qui a été le mobile de cette entreprise.

Les frais étant répartis par cotisation entre tous les artistes, la recette tout entière doit être au profit de trois enfants orphelins d'un gardien de la maison centrale.

Nous ne pouvons que souhaiter bon succès à tous. — Heureux, en ouvrant nos colonnes à cette annonce, d'enregistrer une bonne action de plus à l'avoir de notre brave armée, qui en a de reste, Dieu merci! Notre soldat est bien le véritable représentant de l'esprit national : accomplissant le bien comme il va

veux, lui donnaient un air étrange et égaré qui ne contribuait pas médiocrement à prolonger la stupeur causée par son entrée.

Il regarda d'abord autour de lui sans mot dire, et, après un silence que personne n'eût osé troubler, il dit d'une voix altérée :

— Où est Catherine ?

Toutes les mains se tournèrent du côté du corridor conduisant à la grande chambre. La plupart des gens étaient trop troublés pour répondre autrement.

Pascal prit brusquement le chemin de la pièce, en laissant derrière lui une traînée humide et boueuse.

L'action parut exorbitante, c'était une dérogation sans exemple aux habitudes respectueuses qu'avait imposées la propreté tracassière de Catherine à l'endroit de la chambre d'honneur.

Décidément tout était renversé.

Dès que l'émotion produite par l'entrée presque fantastique de Pascal fut calmée, les suppositions reprirent un nouvel élan; toutes les curiosités convergèrent du côté du berger Laurent, qui ne pouvait se dispenser de donner à l'épisode sa signification et son caractère.

(La suite au prochain numéro.)

au feu, le franc rire sur les lèvres, narguant les balles par un bon mot, sachant transformer une œuvre de bienfaisance en joyeuse partie de plaisir.

G. M.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, le 22 mars, 11 h. matin.

La Loire est en crue nouvelle. Elle a atteint à Orléans 2 m. 65 c. de hauteur, on présume que le maximum sera de 2 m. 80 c., et qu'il aura lieu le 22, vers 8 heures du soir.

Aucun avis du Cher ni de la Vienne, depuis les derniers.

La Loire a crû de 10 centimètres la nuit dernière. Elle marque ce matin 4 m. 12 c.

A l'occasion de l'Exposition universelle, et pendant toute sa durée, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans aura des trains de plaisir à des prix excessivement réduits :

Ces trains seront composés de voitures de 2^e et 3^e classe.

Les prix absolus des places aller et retour, seraient établis approximativement sur les bases suivantes :

Pour la 2^e classe 0 fr. 03 c. par voyageur et par kilomètre.

Pour la 3^e classe 0 fr. 02 c. par voyageur et par kilomètre.

Ces trains de plaisirs seraient commencés dès que le tarif d'entrée à l'Exposition sera entré dans sa période normale, c'est-à-dire vers la mi-avril.

De plus, pour mettre les visiteurs à l'abri de toute spéculation, la Compagnie d'Orléans et toutes les Compagnies de chemins de fer ont déjà organisé à Paris, dans chaque gare, un bureau spécial de renseignements. A son arrivée, le voyageur embarrassé pour son logement n'aura qu'à s'adresser à ce bureau, et, moyennant 1 fr. par jour et 2 fr. au plus, il lui sera remis un cachet avec indication de l'hôtel. Quant à la nourriture, il sera aussi fourni des indications d'hôtels où, moyennant 3 fr. par jour, on pourra trouver assez de confortable.

Par arrêté de M. le préfet des Deux-Sèvres, les travaux du chemin de fer d'Angers à Niort seront exécutés dans le département des Deux-Sèvres sur le territoire des communes ci-après : Moncoutant et les Moutiers-sous-Chantemerle.

Au moment où la ville d'Angers se dispose à recevoir dignement le 51^e de ligne à son retour du Mexique, on ne peut s'empêcher de songer à ceux qui ont appartenu à ce régiment et qui ne sont plus. Au nombre des victimes de cette malheureuse expédition se trouve le jeune Des Varennes, d'Etampes, qui a tenu garnison à Saumur comme sous-lieutenant au 51^e, et qui a laissé dans notre ville des parents et de nombreux amis. On ne lira pas sans intérêt le récit de la mort de ce jeune soldat, écrit à sa famille par le colonel Garnier, aujourd'hui général de brigade.

« Guanajuato, le 17 mai 1864.

» Monsieur,

» Hier, les officiers du 51^e ont accompagné jusqu'à leur dernière demeure les restes de nos pauvres camarades, si malheureusement disparus le 15 décembre dernier.

» Pardonnez-moi si je commence par cette terrible nouvelle; mais j'ai un long récit à vous faire et j'ai pensé qu'il valait mieux vous dire de suite la vérité.

» Lors du malheureux événement qui vous a privé d'un fils et moi de deux amis, j'avais de grands devoirs à remplir. J'étais chargé de l'escorte d'un immense convoi et ma marche était réglée. C'est ce qui m'a empêché de faire faire toutes les recherches nécessaires en pareil cas, j'ai bien fait battre le pays, j'ai bien demandé de tous les côtés; mais les habitants sachant que, nous partis, ils pourraient jouir de l'impunité, ont tous répondu qu'ils ne savaient rien et qu'il était probable que les deux

Français avaient été enlevés par des rôdeurs ennemis.

» Pressé par le temps, privé de tous les moyens de faire faire des recherches, j'ai dû quitter le pays sans avoir recueilli le plus petit renseignement.

» Nous avons perdu l'espoir de découvrir quelques indices, lorsque je reçus, à Guadalajara, l'ordre de venir tenir garnison à Guanajuato, nous allions nous approcher de l'endroit où le crime avait été commis. L'espoir d'atteindre les coupables me revint, et je fis certains projets dont je fis part au lieutenant-colonel seulement. Il fut convenu que nous garderions le silence afin de ne pas éveiller les soupçons des coupables qui certainement auraient connaissance de notre arrivée.

» Nous étions à Guanajuato depuis un mois sans que rien pût faire soupçonner nos projets, lorsque dans la nuit du 12 au 13 un détachement fut envoyé à l'hacienda de San-Antonio. Au petit jour, les habitants étaient arrêtés et interrogés. Voyant qu'il n'obtenait aucun renseignement, M. le capitaine de Musset, chef du détachement, prévint le directeur de l'hacienda qu'il allait emmener tout le monde, que les hommes passeraient devant la cour martiale, parce que nous avions certaine preuve qui attestait la complicité des gens de de l'hacienda. La menace produisit son effet, et le directeur finit par dire qu'il ne savait rien, mais qu'un enfant de l'hacienda pourrait peut-être dire quelque chose.

» L'enfant, amené en présence des officiers, fit le récit suivant :

« Le 15 décembre, deux Français arrivèrent en chassant dans l'endroit appelé *La Novia*. Ils étaient séparés l'un de l'autre d'environ vingt pas. En s'approchant du puits, ils se trouvèrent en présence de cinq Mexicains. Le Français qui avait de grandes guêtres (c'était votre fils), fit signe aux Mexicains de déposer leurs armes. Pour toute réponse, il reçut une balle dans la tête et tomba mort. L'autre Français assailli à son tour chercha son salut dans la fuite; mais, déjà blessé d'un coup de feu, il fut atteint par les assassins et tué à coups de sabre et de couteau. »

» L'enfant n'en savait pas plus long; mais il nomma les assassins qui tous appartenaient au personnel de l'hacienda.

» M. de Musset exigeant l'arrestation des assassins éprouva de nouvelles difficultés; mais fort de la déposition de l'enfant, il obtint ce qu'il demandait. Trois des assassins lui furent livrés et il eut par l'un d'eux tous les renseignements nécessaires pour découvrir les corps. Des recherches furent faites et bientôt on trouva les endroits où avaient été enterrés nos deux camarades. La conservation des effets permit de constater leur identité.

» N'ayant pas ce qu'il fallait pour l'exhumation, M. de Musset revint à Guanajuato le 14, et le 15 au matin un autre détachement se rendait à San-Antonio. Le triste convoi est arrivé hier vers trois heures, et à cinq heures nous rendions les derniers honneurs à nos pauvres amis.

» Je ne vous parle pas des assassins. Ils sont entre les mains de la justice militaire et la Cour martiale est inflexible.

» Pardonnez-moi, Monsieur, ce long et pénible récit. J'ai voulu vous prouver que, si je ne vous ai pas écrit de suite, c'est que j'avais à cœur d'accomplir les devoirs que m'imposaient et ma position de colonel et mon amitié pour deux braves officiers.

» Permettez-moi maintenant de quitter mon caractère officiel et de venir associer ma douleur à la vôtre. Vous pleurez un fils, moi je pleure un ami sûr et dévoué, qui par ses brillantes qualités avait su attirer l'estime et l'amitié de tous. Des Varennes n'était pas pour nous un inférieur. C'était un ami, un frère. J'avais pu apprécier son bon cœur et nos relations s'étaient naturellement ressenties de cette sympathie réciproque.

» En nous quittant, votre fils laisse au 51^e de profonds regrets. Interprète de tous les of-

ficiers, et je puis dire de nos soldats, je puis vous assurer que votre fils était universellement aimé, sa perte est donc bien cruelle pour nous.

» Je ne veux pas faire ici son éloge, mais cependant je veux vous dire que pendant le siège il avait montré une grande valeur et de véritables talents militaires.

» Si quelque consolation peut être apportée à votre douleur, c'est de savoir que les restes de votre pauvre fils ont été recueillis par ses frères d'armes et que des larmes amies sont venues se mêler au dernier adieu de son colonel.

» Pardonnez-moi encore une fois cette longue lettre. J'ai voulu tout dire, persuadé que vous teniez à connaître tous les détails de ce malheureux événement. A Guanajuato tout a été disposé pour reconnaître l'emplacement de la tombe; une inscription indiquera l'endroit précis, de manière à faciliter les recherches, si plus tard on veut en faire.

» M. de Tarade, votre parent, en ce moment à Guadalajara, s'est chargé de certaines petites choses; mais si vous avez quelque désir à satisfaire, écrivez-moi. Je me mets tout entier à votre disposition.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance, etc.

» T. GARNIER.

» Colonel au 51^e. »

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le premier terme payable en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Florence, 22 mars. — La Chambre se réunira demain. Le bruit court que M. Ratazzi sera le candidat de la majorité gouvernementale pour la présidence. Les journaux disent que M. Cordova prendra le portefeuille de la justice. M. Devincenci cumulerait provisoirement les travaux publics et le commerce. Toutefois, rien n'est encore définitivement décidé.

Londres, 22 mars. — Dans le Parlement, lord Stanley, répondant à M. Gregory, dit que la France a conseillé à la Sublime-Porte de céder Candie à la Grèce.

On ne sait pas encore positivement si l'Autriche et la Russie appuient cette recommandation.

Lord Stanley, répondant à M. Griffith, déclare qu'il ignore quelle est la nouvelle garantie que les grandes puissances donneront pour la suzeraineté de la Sublime-Porte sur la Serbie.

M. Disraeli annonce que le gouvernement introduira dans cette session un bill de réforme pour l'Irlande et l'Ecosse.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Abonnement à l'année et au mois, généralement suspendu.

Le dimanche 24 mars, à 8 heures du soir, aura lieu irrévocablement le SEUL

CONCERT DE CARLOTTA PATTI,

Sous la direction de B. ULLMAN,

directeur de l'opéra de New-York.

Dans tous les concerts, l'attrait repose ordinairement sur un SEUL Artiste plus ou moins célèbre. Il n'en est pas ainsi dans les concerts de CARLOTTA PATTI, qui offrent l'ensemble le plus extraordinaire, réunissant dans la même soirée CARLOTTA PATTI, HENRI VIEUXTEMPS, ALEXANDRE BATA, EUGÈNE KETTERER et JULES LEFORT.

Prix des places : Loges de balcon, stalles de balcon et stalles d'orchestre : dix fr.; baïgnaires : six fr.; premières loges et premières galeries : six fr.; parquet : quatre fr.; par-

terre : trois fr. ; secondes : deux fr. ; troisièmes : un fr.

Programme. — 1° Sonate, dédiée à Kreutzer (Beethoven), MM. KETTERER et VIEUXTEMPS ; 2° Récitalif et air de Linda di Chamounix (Donizetti), M^{lle} CARLOTTA PATTI ; 3° Grande Fantaisie de Concert (Batta), M. ALEXANDRE BATA ; 4° Air chanté par M^{lle} CARLOTTA PATTI ; 5° A, Transcription de concert sur le quatuor de Rigoletto (Ketterer) ; B, Valse des Roses (Ketterer), M. EUGÈNE KETTERER ; 6° Ballade et Polonaise (Vieuxtemps), M. HENRI VIEUXTEMPS ; 7° Le Carnaval de Venise avec des variations vocales (Paganini), M^{lle} CARLOTTA PATTI ; 8° A, Adieu donc, belle France, romance de Marie Stuart (Niedermeyer) ; B, Songe d'enfant, (M^{me} Cl. Batta), M. ALEXANDRE BATA ; 9° Le Nid abandonné (Nadaud), M. JULES LEFORT.

— Accompagnateur, M. EDMOND FRANCK. —
PIANOS D'ÉRARD.

P.-S. à la Chronique Locale.

Nous recevons à la dernière heure la nouvelle suivante :

M. Louvet, notre honorable député, vient d'informer M. Joly-Leterme, inspecteur des monuments historiques, que l'Empereur maintenait définitivement à l'ancienne abbaye de Fontevrault, les statues des Plantagenets.

Nous sommes heureux de cette bonne nouvelle ; le pays sera profondément

reconnaissant à Sa Majesté de cette judicieuse décision et saura gré à notre député de ses actives et intelligentes instances auprès de l'Empereur.

HÉMORRHOÏDES (MONOGRAPHIE DES)

Le Docteur ANDRÉ LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Echiquier, PARIS, in-12, quinzième édition, prix : 4 fr., en timbres-poste.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Calme en 24 heures : Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion. (535)

Le docteur Churchill, auteur de la découverte des propriétés curatives des hypophosphites de chaux de soude, de fer, etc., dans les maladies de poitrine, vient de publier un livre contenant des observations en faveur de son traitement par un grand nombre de célébrités médicales. (Prix : 1 fr. 50, 2^e édition), chez Cocoz, 50, rue de l'École-de-Médecine, Paris. Envoi franco contre timbres-poste.

BOURSE DU 21 MARS.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 68 60.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 97 75

BOURSE DU 22 MARS.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 69 00.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 97 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BOBIN, avoué à Saumur.

PURGE d'hypothèques légales.

Extrait prescrit par l'article 2,194 du Code Napoléon.

D'un acte au rapport de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, substituant M^e Leroux, son confrère, aussi notaire à Saumur, en date du 26 juillet 1864, enregistré et transcrit, Il résulte que :

1° M^{me} Adèle-Rosalie Beugnet, propriétaire, veuve de M. Michel-Remy Chanlouineau, demeurant à Saumur ;

2° M. Pierre-Remy Chanlouineau, négociant, et M^{me} Aimée Biemon, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur ;

3° Et mondit sieur Chanlouineau-Biemon, agissant tant en son nom personnel que comme mandataire de M. Joseph-Alexandre Mondain, huissier, demeurant à Chemillé, suivant sa procuration authentique dans laquelle il a agi lui-même comme se portant fort de Remy Mondain et de Georges Mondain, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec M^{me} Adèle-Rosalie Chanlouineau, décédée à Chemillé, et seuls héritiers de leur mère ;

« M^{me} veuve Chanlouineau et mondit sieur Pierre-Remy Chanlouineau, agissant en l'outre comme se portant fort solidairement entre eux desdits mineurs Mondain ; »

Ont vendu à M. Antoine-Alphonse Petit, fondeur, et à dame Louise Belliard, sa femme, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Saumur,

Un jardin, situé à Saumur, rue de l'Ermitage, contenant environ trois ares quatre-vingts centiares, et dans lequel se trouve une petite maison consistant en deux chambres et un grenier, le tout joignant d'un côté la rue de l'Ermitage, d'un bout Coqueret, par derrière M. Four-née ;

Plus le droit de communauté au puits placé dans la maison du sieur Coqueret, joignant ledit jardin ;

Les acquéreurs sont entrés en jouissance desdits immeubles, par effet rétroactif, à dater du 17 juillet 1864 ;

Ils les ont reçus dans l'état où ils se trouvaient alors, et ils ont été chargés de toutes les servitudes passives, apparentes ou occultes, s'il s'en trouve.

Les impôts doivent être acquittés par les acquéreurs, à compter du 1^{er} janvier 1865 ;

Indépendamment de ces conditions, la vente dont il s'agit a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 2,000 francs, payables aux vendeurs, savoir : 1,000 francs le 17 juillet 1864, et 1,000 francs le 17 juillet 1868, le tout avec intérêts à 5 p. 0/0.

Les anciens propriétaires des im-

meubles ci-devant désignés sont, indépendamment des vendeurs ci-dessus qualifiés et domiciliés :

1° M^{me} Adèle-Rosalie Chanlouineau, décédée, épouse de M. Joseph-Alexandre Mondain, sus-nommé ; 2° M. Michel-Remy Chanlouineau, son père, décédé à Saumur ; 3° M^{lle} Sophie Dugas, propriétaire à Saumur ; 4° M. Abraham-Aimé Pinot, propriétaire à Bagneux, veuf en premières noces de Jeanne Fisson, et époux en deuxième noce de Marie-Eugénie Pottet ; 5° M. François Pinot ; 6° Jeanne-Anne Millet, sa femme, tous deux décédés à Saumur ; 7° et M. Louis-Jean Pinot, curé de Moye.

Copie collationnée de l'acte de vente sus-énoncé a été déposée au greffe du tribunal civil de Saumur, le 20 février 1867, ainsi que le constate un acte dressé par le greffier, lequel établit également que l'extrait de ce même acte de vente a été de suite affiché dans l'auditoire dudit tribunal, au tableau à ce destiné, pour y rester publiquement exposé pendant le temps prescrit par la loi.

Notification de cet acte de dépôt a été faite, à la requête des époux Petit-Belliard, acquéreurs :

Suivant exploit de Binsse, huissier à Saumur, en date du 15 mars 1867, visé et enregistré, à M. le procureur impérial près le tribunal civil de Saumur, en son parquet ;

Et par exploit de Arpin, huissier à Cormery, en date du 15 mars 1867, à M. Robin, entrepreneur, demeurant à Evreux, près Tours, en sa qualité de subrogé-tuteur de l'interdit Denis, qui a pour tuteur M. Chanlouineau, l'un des vendeurs sus-nommés.

Lesquels dépôt et notifications, ainsi que la présente insertion, ont pour but de parvenir à la purge des hypothèques légales qui pourraient exister sur les immeubles ci-dessus désignés, vendus par M^{me} veuve Chanlouineau et ses enfants sus-nommés, aux époux Petit-Belliard, du chef des vendeurs et des anciens propriétaires, ainsi que du chef de toutes personnes inconnues ; le tout en conformité des articles 2,193 et 2,194 du Code Napoléon et des avis du conseil d'Etat des 1^{er} juin 1807 et 8 mai 1812.

Extrait certifié par l'avoué soussigné. Saumur, le 20 mars 1867. (177) Signé : BODIN.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Binsse, huissier à Saumur, en date du 20 mars 1867, enregistré,

Notifications ont été faites à : 1° M^{me} Renée Dubois, épouse du sieur Samson Boutin, propriétaire, demeurant à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive ;

2° M. le procureur impérial près le tribunal civil de Saumur ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le sept mars mil huit cent soixante-sept, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M^e Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, le trois février mil huit cent soixante-sept, enregistré, contenant vente par le sieur Samson Boutin, propriétaire à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, au sieur François Pichault, propriétaire à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, d'un morceau de pré, renfermé de fossés moyens de toutes parts, sis aux Patureaux, dite commune de Saint-Just-sur-Dive, joignant au nord Phelippon, au midi M. Guillot, au levant MM. Bonnet, Delalande et autres, au couchant M. Jacques Maslard, d'une contenance de soixante ares environ, ensemble tous les droits de passage attachés à ce pré, notamment un droit de passage avec chevaux et charrettes sur un morceau de terrain de dix ares trente-sept centiares, au lieu appelé le chemin du Port, près le Port-Saint-Hippolyte, dite commune de Saint-Just-sur-Dive, moyennant le prix principal de deux mille huit cents francs, en sus des charges.

Avec déclaration à la dame Boutin et à M. le procureur impérial que la présente notification est faite conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, afin qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains du requérant de toutes hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit immeuble sont, indépendamment du vendeur : 1° M. Samson Boutin, père du vendeur ; 2° M^{me} Julienne Gerbier, veuve de François Coutelean, de Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive ; 3° M. François Gerbier et Anne Dubois, décédés à Mollay ; 4° M. Alexis Gerbier, décédé à Mollay ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait. (178) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la St-Jean 1867,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Grise.

Occupée par M. Raguideau ; porche, cour, remise et écurie. S'adresser audit M^e CLOUARD.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Située à Saumur,

Place du Chardonnet, n° 6,

Dépendant de la succession de M. et M^{me} Rapart.

Cette maison joint au levant le Chardonnet, au midi et au couchant la maison des héritiers Rebeilleau, au nord des dépendances de l'École de cavalerie.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (154)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Rue des Saulais, n° 10.

Etude du même notaire.

A VENDRE

DEUX MAISONS

SE JOIGNANT,

Situées rue Saint Jean, n° 48.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

APRÈS FAILLITE.

Le lundi 25 mars 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Artif, marchand de bois en gros et détail, rue de la Maremaillet, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier et marchandises dépendant de sa faillite, à la requête de M. Cormery, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, rideaux, draps, serviettes, couvertures, effets, armoires, commodes, bureau, secrétaires, tables, chaises, pendules, bouteilles vides, etc.

Camion, carriole sur ressorts, charrette à bras, stère, hectolitres, sacs, harnais, 800 rais de charrettes, bois de corde, fagots, et autres objets servant à l'exploitation.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

BOUTIQUE, rue Royale.

S'adresser à M. COTELLE. (181)

A LOUER

Présentement,

MAISON AVEC JARDIN

REMISE ET ÉCURIE,

Rue du Palais-de-Justice, n° 3.

S'adresser à M. NANCEUX, rue du Marché-Noir, n° 14. (107)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON BOURGEOISE

Et propre au commerce,

Cave, écurie, cour, magasin, le tout situé rue de la Petite-Bilange, n° 4, anciennement occupée par M. Victor Morin.

S'adresser à M. POULET, avoué, Grand'Rue, n° 10, syndic de la faillite. (163)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

APPARTEMENT COMPLET, pour pied à-terre, avec écurie et remise, rue des Payens, n° 11.

S'adresser à M^{me} DE SAINTMÈME, même rue. (155)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

AVIS

Les actionnaires du Comptoir d'es-compte de Saumur sont convoqués pour le 3 avril, à 1 heure de l'après-midi, rue de Bordeaux, n° 18, à Saumur. (180)

BUREAU DE PLACEMENT

Pour les domestiques des deux sexes.

PERRICHET,

Aubergiste, rue de la Cocasserie, 5.

SPÉCIALITÉ

de

PAPIERS PEINTS.

Grand Assortiment

de

HAUTE NOUVEAUTÉ,

Depuis 15 centimes le rouleau et au-dessus.

CHEVILLOT,

Rue d'Orléans, 50, Saumur.

UNE DEMOISELLE, accoutumée à l'enseignement et munie d'un brevet de capacité, désirerait avoir quelques élèves pour leçons particulières, soit chez elle, soit en ville. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 28 ans désire un emploi dans une maison de commerce, pour la vente ou pour la comptabilité. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.